

MÉRON Jean
17 bis, quai André-Planson
77260 La Ferté-sous-Jouarre

01 60 22 75 70 – 06 03 76 35 68
jean.meron@orange.fr

La Ferté-sous-Jouarre, le 6 octobre 2010

Objet : état civil (écriture des noms propres...)
Copie : tout public
P.J. : lettre à l'INSÉÉ + annexe

Cabinet du secrétaire général de la Francophonie
M^r Abdou DIOUF, *secrétaire général*
28, rue de Bourgogne

75007 PARIS

Monsieur le Secrétaire général,

Ce 5 octobre, je vous ai posé les questions suivantes :

1. En français, les signes orthographiques doivent-ils être utilisés en toutes circonstances ?
Pour quelle(s) raison(s) ?
2. L'écriture des noms propres (noms de famille, toponymes...) obéit à l'usage ou à la loi ?

Votre secrétaire a répondu le jour même : « Ces questions et ces soucis vous honorent. Cela étant, je me garderai bien de me substituer aux compétences de nos grammairiens et lexicologues, eux-mêmes parfois en désaccord sur certains points délicats liés à l'usage complexe de notre belle langue, ou encore aux prescriptions émises par les Académiciens. »

Je m'adresse bien au secrétaire général de l'*Organisation internationale de la Francophonie* ! La langue française fait bien partie des actions de l'organisme que vous représentez ! Vous devez donc être en mesure de répondre à ces deux questions. Vous devez donc connaître les positions de l'Académie, de l'Imprimerie nationale..., les avis du Conseil d'État, les réponses faites par les ministres aux questions écrites posées par les sénateurs, les députés, etc.

Sur le site internet de votre organisme, je constate que les majuscules et les capitales sont irrégulièrement accentuées, par exemple. Pour quelle(s) raison(s) ?



Ci-contre, un exemple d'affiche pour le 13^e Sommet mondial de la Francophonie, Montreux, 2010 (*Fichier français de Berne*, courriel du 30-09-2010).

Qu'en pensez-vous ? Avez-vous l'intention d'évoquer le système graphique, les règles d'écriture du français... lors de ce Sommet ?

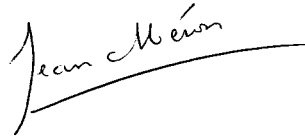
Le document ci-joint devrait non seulement vous permettre de répondre à ces questions, mais, surtout, de prendre cette affaire au sérieux.

Vous en apprendrez plus dans la lettre recommandée A. R. que je vais adresser prochainement à François FILLON, premier ministre français et, bien entendu, dans mon rapport définitif sur l'état civil (écriture des noms propres...) à paraître.

Une prompte réponse m'obligerait.

Avec mes remerciements.

Je vous prie de recevoir, monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in cursive script, reading "Jean Méron". The signature is written in black ink and is underlined with a single horizontal stroke.